

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1020602: autres que les exploitations de sable blanc**

En vigueur au 01/04/2013 (Dernière actualisation de la page 01/04/2013)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 10206).

#### **1. SALAIRE HORAIRE: 40 HEURES / SEMAINE**

Catégories / Fonctions	
I / Manœuvres	14.4581
IA / Manœuvres	14.6400
II / Spécialisés	14.8235
III / Hommes de métier	15.1864
IV / Chefs d'équipe	15.5535